

**M A I R I E**  
de  
**VILLEMOLAQUE**  
66 300

Villemolaque le **29 juin 2012**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 28 juin 2012**  
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15  
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15  
Nombre de conseillers présents 10

**Date de la convocation : 21 juin 2012**

**Présents : Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTAIS-LELAURAIN.**

**Absents excusés : Jean-Marc BENS, Jean-Claude PERALBA, Nadia ROUAUD.**

**Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA**

**Séance ouverte à : 20h**

**Secrétaire de séance : Nicolas BOUIGUES**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 : à l'unanimité.**

Monsieur le Maire étant empêché, conformément à l'article L. 2121-14 alinéa 1 et 2122-17 du Code général des Collectivité Territoriales, il est remplacé par Monsieur ROCA Serge - 1<sup>er</sup> adjoint qui assure la présidence

**I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Serge ROCA**

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

**Délibération N° 203/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :**
  - Sur le bien cadastré AD 63 situés au 1bis, Impasse de Perpignan et appartenant à M. CLEMENTE Marie-Roberte.

**II. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU P.L.U.**

**Rapporteur : Serge ROCA**

Le rapporteur présente le dossier complet de PLU comprenant le projet d'Aménagement et de Développement Durable, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement, les documents graphiques, le règlement et les annexes.

Il rappelle la procédure d'élaboration de PLU et les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

Il rappelle le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal le 14 juin 2011 sur les orientations générales du PADD, les principales options et règles ainsi que l'orientation d'aménagement que contient le projet de PLU.

Il indique qu'une procédure parallèle de révision simplifiée a également fait l'objet d'une large concertation et que la commune a déposé une demande de dérogation auprès du SCOT en mai 2012 pour ce qui concerne des régularisations.

Il donne connaissance du bilan de la concertation.

Il précise qu'une enquête publique sera ouverte sur ce projet et qu'un rapport sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales par le commissaire enquêteur qui sera désigné.

**Délibération N° 204/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver le bilan de la concertation tel que présenté par Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint.
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté aux personnes publiques associées de l'État et autres que l'État ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

### III. TARIFS GARDERIE

**Rapporteur :** Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de garderie pour la prochaine année scolaire et que la commission scolaire propose une augmentation de l'ordre de 2%.

**Délibération N° 205/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal fixe les droits de garderie pour l'année scolaire 2012/2013 de la façon suivante :

**a) A l'année**

1 jour de classe	= 26.50 Euros
2 jours de classe	= 53 Euros
3 jours de classe	= 78.5 Euros
4 jours de classe	= 106 Euros

**b) Au mois**

	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN
<b>Tous les jours de classe sauf mercredi</b>	13.20	14.10	12.30	10.60	13.20	11.40	10.60	10.60	12.30	16.70

**c) Au Ticket :**

- 2.70 Euro le ticket qui correspond à la garderie d'un jour de classe

### IV. COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT « LA JONCASSE »

**Rapporteur :** Serge ROCA

Le rapporteur précise qu'il s'agit de fixer le prix de vente pour l'îlot 4 (Lotissement « La Joncasse »).

Il rappelle que les lots de cet îlot sont destinés aux commerces, aux services et à l'habitat.

Il informe qu'un acheteur se propose d'acquérir une parcelle pour y implanter son activité et son habitation.

Il convient donc de fixer le prix de vente.

**Délibération N° 206/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil municipal DECIDE de fixer le prix de cession des terrains comme suit :

**ILOT 4 : selon les indications portées sur le tableau ci-dessous :**

Taux de TVA 19.6%

Prix de vente TTC du m2 : 240 €

Références cadastrales	LOT N°	Surface du lot	Surface Plancher	Prix de vente net pour la commune	Base TVA sur marge	TVA sur marge	Prix de vente total
AA 110	44	337 m <sup>2</sup>	202 m <sup>2</sup>	69 097.60 €	60 114.31 €	11 782.40 €	80 880 €
AA 113	47	330 m <sup>2</sup>	204 m <sup>2</sup>	67 662.33 €	58 865.64 €	11 537.67 €	79 200 €

**DIT** que le montant HT devra apparaître distinctement dans l'acte notarié pour le calcul des droits de mutation aux quels les ventes sont susceptibles d'être soumises.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci au 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les actes notariés à intervenir et tous documents concernant cette affaire.

**DECIDE DE CONFIER** à Maître VALENCIA Notaire à THUIR le dépôt des pièces du lotissement et la réception des actes de vente.

## V. MOTION SUR LE PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE

**Rapporteur** : Serge ROCA

A la demande de l'Association des maires, Le rapporteur donne lecture au Conseil d'un projet de motion tendant à refuser l'augmentation de la redevance eau des agriculteurs. Il énonce que compte tenu du peu de leviers à la disposition des communes pour intervenir en soutien aux agriculteurs, il convient d'approuver cette motion.

**Délibération N° 207/2012** : Adoptée à l'unanimité des présents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DENONCE** l'évolution prise dans les propositions de l'agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse d'alourdir les charges des irrigants et de contraindre de manière supplémentaire la réglementation ;

**DEMANDE** d'exclure toute augmentation de la redevance irrigation pour le 10<sup>ème</sup> programme et d'exclure toute proposition de classement ZRE de nouvelles masses d'eau de notre département ;

**INVITE** les membres du conseil d'administration et du comité Rhône-Méditerranée-Corse à étudier et à prendre en compte les revendications des agriculteurs des Pyrénées-Orientales et à intervenir pour les faire aboutir.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

*Néant.*

Séance levée à **21h30**.

**Le 1<sup>er</sup> adjoint,**

Serge ROCA